

# Fiche de données de sécurité

page: 1/19

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.12.2015

Version: 8.0

Produit: **FOLIOL**

(ID Nr. 30280406/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 03.12.2015

## SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

## FOLIOL

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, régulateur de croissance

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

| Met. Corr. 1

Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)  
Acute Tox. 4 (par voie orale)  
STOT SE 3 (Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige.)  
Aquatic Chronic 1

H290, H332, H302, H336, H410, EUH071, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H332	Nocif par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Conseil de Prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseil de Prudence (Prévention):

P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261	Eviter de respirer les vapeurs.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264	Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils de prudence (Intervention):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.12.2015

Version: 8.0

Produit: **FOLIOL**

(ID Nr. 30280406/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 03.12.2015

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P330 Rincer la bouche.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Conseils de Prudence (Stockage):

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en ... avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: CHLORMÉQUAT CHLORURE, ÉTHÉPHON, MEPIQUAT-CHLORURE

### 2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

---

## SECTION 3: Composition / Information sur les composants

### 3.1. Substances

Pas applicable

### 3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, Concentré soluble (SL), régulateur de croissance

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

**chlorméquat-chlorure (ISO); chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium**

Teneur (W/W): 20,5 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 999-81-5	Acute Tox. 4 (par voie cutanée)
Numéro-CE: 213-666-4	Aquatic Chronic 1
Numéro INDEX: 007-003-00-6	Facteur M - chronique: 10 H312, H302, H410

**acide 2-chloroéthylphosphonique; éthéphon**

Teneur (W/W): 13,8 %	Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 16672-87-0	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro-CE: 240-718-3	Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
Numéro INDEX: 015-154-00-4	Skin Corr./Irrit. 1C Aquatic Chronic 2 H314, H311, H332, H302, H411, EUH071

**chlorure de 1,1-diméthylpipéridinium; mépiquat-chlorure**

Teneur (W/W): 6,7 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 24307-26-4	Aquatic Chronic 3 H302, H412

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

**SECTION 4: Premiers Secours****4.1. Description des premiers secours**

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogene, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés phosphorés, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -10 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

---

## **SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire:**

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

**Protection des mains:**

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

**Vêtements de protection:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ranger séparément les vêtements de travail. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide	
Couleur:	jaune clair à rougeâtre	
Odeur:	faiblement aromatique	
Seuil olfactif:	Non déterminé car nocif par inhalation	
Valeur du pH:	env. 1 - 3 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C)	
Température de cristallisation:	env. -19,5 °C	
Point d'ébullition:	env. 100 °C	(mesuré(e))
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.	(Directive 92/69/CEE, A.9)
Vitesse d'évaporation:	non applicable	

Inflammabilité:	non inflammable	
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Température d'auto-inflammation:	450 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 23 hPa (20 °C)	
Densité:	env. 1,12 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
densité de vapeur relative (air):	non applicable	
Solubilité dans l'eau:	complètement soluble (20 °C)	
<i>Données relatives à : chlorméquat-chlorure (ISO); chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium</i>		
<i>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -3,44 (calculé(e))</i>		
<i>Données relatives à : chlorure de 1,1-diméthylpipéridinium; mépiquat-chlorure</i>		
<i>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -3,55 (Ligne directrice 107 de l'OCDE)</i>		
<i>(Valeur du pH: 7)</i>		
<i>Données relatives à : acide 2-chloroéthylphosphonique; éthéphon</i>		
<i>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 0,05 (calculé(e))</i>		
<i>(25 °C)</i>		
-----		
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.	
Viscosité dynamique:	env. 3,7 mPa.s (20 °C, 100 1/s)	(OECD 114)
Risque d'explosion:	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.	
Propriétés comburantes:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant	

## 9.2. Autres informations

### Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.



## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:

Effet corrosif pour : acier doux aluminium Vitesse de corrosion > 6,25 mm/a sur 7075-T6 ou AZ5GU-T6

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Toxicité modérée après une ingestion unique. De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): env. 1.261 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 2,72 - < 5,2 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux. Irritant pour les voies respiratoires.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

#### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Effets narcotiques possibles (sommolences ou vertiges). Corrosif pour les voies respiratoires.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

| Données relatives à : chlorméquat-chlorure (ISO); chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium  
Toxicité vis-à-vis des poissons:

| CL50 (96 h) > 100 mg/l, *Cyprinus carpio* (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, statique)

| L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

| Données relatives à : chlorure de 1,1-diméthylpipéridinium; mépiquat-chlorure

Toxicité vis-à-vis des poissons:

| CL50 (96 h) > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (Ligne directrice 203 de l'OCDE)

| Données relatives à : acide 2-chloroéthylphosphonique; éthéphon

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 720 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

| Données relatives à : chlorméquat-chlorure (ISO); chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium  
Invertébrés aquatiques:

| CE50 (48 h) 16,9 mg/l, *Daphnia magna* (DIN 38412 partie 11)

| L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

| Données relatives à : chlorure de 1,1-diméthylpipéridinium; mépiquat-chlorure

Invertébrés aquatiques:

| CE50 (48 h) 68,5 mg/l, *Daphnia magna* (Directive 79/831/CEE)

| Données relatives à : acide 2-chloroéthylphosphonique; éthéphon

*Invertébrés aquatiques:*| CE50 (48 h) 31,7 mg/l, *Daphnia magna* (OPP 72-2 (Ligne dir. de l'EPA), statique)| L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.  
-----

| Données relatives à : chlorure de 1,1-diméthylpipéridinium; mépiquat-chlorure

| Plantes aquatique(s):

| CE50 (96 h) 44,8 mg/l (taux de croissance), *Anabaena flos-aquae* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)| CE50 (7 j) 15,41 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221, statique)| CE10 (7 j) 0,15 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (Ligne directrice OCDE 221, statique)

| Données relatives à : acide 2-chloroéthylphosphonique; éthéphon

| Plantes aquatique(s):

| CE50 (48 h) 32 mg/l, *Chlorella vulgaris*| NOEC (72 h) 5,1 mg/l, *Chlorella vulgaris*| CE50 (14 j) > 1,4 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba*| NOEC (14 j) < 0,1 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba*

| Données relatives à : chlorméquat-chlorure (ISO); chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium

| Plantes aquatique(s):

| CE50 (96 h) > 100 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

| Le produit n'a pas été testé. Ces données proviennent d'une préparation ou d'un mélange dont la concentration en substance est plus faible.

| CE50 (7 j) 28,0 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (statique)

| Le produit n'a pas été testé. Ces données proviennent d'une préparation ou d'un mélange dont la concentration en substance est plus faible.

| NOEC (14 h) 0,01 mg/l (taux de croissance), *Lemna gibba* (statique)| Le produit n'a pas été testé. Ces données proviennent d'une préparation ou d'un mélange dont la concentration en substance est plus faible.  
-----**12.2. Persistance et dégradabilité**Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : chlorméquat-chlorure (ISO); chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : acide 2-chloroéthylphosphonique; éthéphon

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

*S'élimine facilement de l'eau. Le produit est instable dans l'eau. Les indications pour l'élimination se rapportent également aux produits d'hydrolyse.*

*Données relatives à : chlorure de 1,1-diméthylpipéridinium; mépiquat-chlorure*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):*

*Facilement biodégradable (selon critères OCDE).*

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : chlorméquat-chlorure (ISO); chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

*Données relatives à : acide 2-chloroéthylphosphonique; éthéphon*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue. Le produit n'a pas été testé. Cette information provient des propriétés des produits d'hydrolyse.*

*Données relatives à : chlorure de 1,1-diméthylpipéridinium; mépiquat-chlorure*

*Potentiel de bioaccumulation:*

*Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : chlorméquat-chlorure (ISO); chlorure de 2-chloroéthyltriméthylammonium*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.*

*Données relatives à : acide 2-chloroéthylphosphonique; éthéphon*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

*Données relatives à : chlorure de 1,1-diméthylpipéridinium; mépiquat-chlorure*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.*

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

### 12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3265
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient ÉTHÉPHON, CHLORMÉQUAT CHLORURE) CORROSIF POUR L'ALUMINIUM
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Code de restriction en tunnel: E

RID

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.12.2015

Version: 8.0

Produit: **FOLIOL**

(ID Nr. 30280406/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 03.12.2015

Numéro ONU	UN3265
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient ÉTHÉPHON, CHLORMÉQUAT CHLORURE) CORROSIF POUR L'ALUMINIUM
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

**Transport fluvial intérieur**

ADN

Numéro ONU	UN3265
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient ÉTHÉPHON, CHLORMÉQUAT CHLORURE) CORROSIF POUR L'ALUMINIUM
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

**Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche**

Non évalué

**Transport maritime****Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU:	UN 3265
Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient ÉTHÉPHON, CHLORMÉQUAT CHLORURE) CORROSIF POUR L'ALUMINIUM
Classe(s) de danger pour le transport:	8, EHSM
Groupe d'emballage:	III

UN number:	UN 3265
UN proper shipping name:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (contains ETHEPHON, CHLORMEQUAT CHLORIDE) CORROSIVE ON ALUMINIUM
Transport hazard class(es):	8, EHSM
Packing group:	III

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.12.2015

Version: 8.0

Produit: **FOLIOL**

(ID Nr. 30280406/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 03.12.2015

Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

**Transport aérien****Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: Nom d'expédition des Nations unies:	UN 3265 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (contient ÉTHÉPHON, CHLORMÉQUAT CHLORURE) CORROSIF POUR L'ALUMINIUM	UN number: UN proper shipping name:	UN 3265 CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (contains ETHEPHON, CHLORMEQUAT CHLORIDE) CORROSIVE ON ALUMINIUM
Classe(s) de danger pour le transport:	8	Transport hazard class(es):	8
Groupe d'emballage: Dangers pour l'environnement:	III Un marquage dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	Packing group: Environmental hazards:	III No Mark as dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

**14.1. Numéro ONU**

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.4. Groupe d'emballage**

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.



**14.5. Dangers pour l'environnement**

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC****Transport in bulk according to Annex II of MARPOL73/78 and the IBC Code**

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 40

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 34, 65.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Protection de l'utilisateur (recommandations BASF):

Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur:

- des gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant,
- des bottes,
- un équipement de protection individuel partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- un masque de type A2P3 pendant la phase de chargement

Pendant l'application:

Porter une combinaison de travail (voir ci-dessus) et des gants en nitrile (EN 374-3) si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine.

SPe 3.(5) Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Délai de rentrée: 6 heures après traitement.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

Met. Corr.	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Acute Tox.	Toxicité aiguë
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H332	Nocif par inhalation.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H311	Toxique par contact cutané.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.12.2015

Version: 8.0

Produit: **FOLIOL**

(ID Nr. 30280406/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 03.12.2015

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.